



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES**

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée du Conseil des maires tenue le 11 janvier 2023 à 20 heures.

**Avis public – d'une Assemblée publique de consultation
Pour le projet de règlement numéro 210**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le Conseil de la MRC des Appalaches, suite à l'adoption du projet de modification du schéma d'aménagement révisé portant le numéro 210 par sa résolution CM-2023-01-9528, à la séance du 11 janvier 2023, tiendra une assemblée publique de consultation :

Mercredi le 1 mars 2023 à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC des Appalaches, Édifice Appalaches, 2e étage, 233 boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines.

Au cours de cette assemblée publique, la Commission expliquera les modifications proposées et leurs effets sur le plan d'urbanisme et sur le règlement de zonage de la Ville de Thetford Mines.

Une copie du projet de règlement 210 est disponible pour consultation au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC des Appalaches.

Résumé du projet de règlement 210

Le projet de règlement 210 touche exclusivement la Ville de Thetford Mines, secteur Black Lake et a pour effets :

D'exclure de l'affectation minière une bande de 100 mètres au pourtour du puits de la mine BC1, secteur Black Lake, et de créer l'affectation récréo-minière, une superficie d'environ 117 hectares, comprise en parties sur les lots ou parties de lots suivants : 4 091 607, 4 098 040, 4 091 639, 5 262 334, 4 091 595, 4 091 602, 4 091 597, 5 443 922, 5 443 921, 5 443 923, 5 443 924 et 4 091 504.

Tous ces lots ou parties de lots, touchés par cette modification, sont situés exclusivement à l'extérieur de périmètre d'urbanisation qui n'est pas modifié.

EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines, ce 16 janvier 2023.

**GINA TURGEON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**